



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
DE L'EAU**
RHIN•MEUSE

**Procès-verbal de la réunion
du 15 MARS 2024**

Adopté le 27 juin 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
282^e séance
(16^e séance du 10^e mandat)**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	3
II.	Approbation des projets de procès-verbaux des séances du 23 et 24 novembre 2023	3
III.	Élections et désignations	4
	1. <i>Élection des vice-présidents(es) du Conseil d'administration</i>	4
IV.	Travaux de la Commission des programmes du 13 février 2024	4
	1. <i>Orientations générales du 12^e programme d'intervention</i>	4
V.	Compte financier de l'année 2023	6
	1. <i>Note de gestion de l'ordonnateur</i>	6
	2. <i>Adoption du compte financier et affectation du résultat</i>	6
VI.	Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2024	6
	1. <i>Rapport du Président de la Commission des aides financières du 14 mars après-midi</i> 6	
	2. <i>Point sur l'exécution financière</i>	6
	3. <i>Budget rectificatif n°1</i>	6
VII.	Séquences « Place aux territoires » au sein du Conseil d'administration EPAGE des Eaux vives des 3Nied	7
VIII.	Pilotage stratégique de l'Établissement et du 11 ^e programme d'intervention	7
	1. <i>Convention de gestion du « Fonds vert BOP113 »</i>	7
	2. <i>Autorisation d'engagement financier pour l'aide complémentaire aux MAEC 2023</i>	8
	3. <i>Dispositif d'aide à l'accès, à l'économie et au pilotage de l'eau en agriculture (plan sécheresse)</i>	8
	4. <i>Mise en conformité des politiques d'intervention du 11^e programme avec les dispositions générales du Règlement général d'exemption par catégorie modifié- Actions de lutte contre la pollution d'origine industrielle et artisanale</i>	8
	5. <i>Modalités des mobilisations des avances/remboursables en 2024</i>	9
IX.	Compte rendu de gestion et vie de l'Établissement	9
	1. <i>Rapport d'activité 2023 de l'Agence de l'eau</i>	9
	2. <i>Bilan du contrat d'objectifs et de performance 2023</i>	9
	3. <i>Projet de partenariat en faveur de la biodiversité avec la Fondation du patrimoine</i>	9
	4. <i>Évolutions du protocole de conciliation VYNOVA approuvé par délibération du 16 octobre 2020</i>	10
X.	Divers	10

La séance, présidée par Mme la Préfète Josiane CHEVALIER, est ouverte à 14 heures 33.

La Présidente rappelle en préambule le premier anniversaire du Plan Eau et souhaite rappeler que le président de la République a une nouvelle fois manifesté son attachement à la profession agricole lors de l'édition 2024 du Salon de l'agriculture. L'État s'engage à protéger et soutenir les revenus dégagés par les exploitants agricoles sans sacrifier à la transition agro-écologique. Le film projeté à l'issue du Comité de bassin qui s'est tenu en amont du Conseil d'administration illustre parfaitement que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse se donne pour vocation d'accompagner les agriculteurs à l'heure où ils traversent une période de transition principalement induite par le changement climatique.

La transition agricole sera évoquée à plusieurs reprises lors de la présente séance, et déclinée à travers plusieurs points de l'ordre du jour. M. HOELTZEL a été sollicité pour proposer différents scénarios d'adaptation au nouveau programme d'intervention en guise de réponse aux différents porteurs de projets pouvant se montrer frileux envers la perspective de supporter de nouvelles charges. Au nom des ambitions du gouvernement, il convient de s'imprégner des objectifs visés par le 12^e programme d'intervention et de s'y projeter collectivement.

La Présidente se réjouit ensuite du succès rencontré par les réunions territoriales visant à déterminer à la fois les politiques et les orientations des agences de l'eau. À ce titre, elle a participé à la séance de février 2024, organisée à Strasbourg, dont elle salue la profondeur et la qualité des échanges.

Pour terminer, la Présidente accueille M. Jean MARINI, qui en sa qualité de président d'un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) présentera les actions de son organisme, ainsi qu'une typologie des projets qui pourraient s'avérer pertinents pour l'Agence de l'eau en matière d'accompagnement. Le projet de l'EPAGE des Eaux vives des 3Nied a pour mission d'optimiser le fonctionnement des milieux aquatiques au cœur de son bassin versant. Les éclairages de M. MARINI sont axés sur la protection des riverains par le biais d'une gestion raisonnée des cours d'eau, et font écho aux dernières inondations subies par la population de la Somme.

M. HOELTZEL confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint et énumère les pouvoirs.

Liste des pouvoirs :

- M. DIETMANN à M. BARBIER ;
- M. BALAY à M. REININGER ;
- M. HENRY à M. REININGER ;
- M. GARNIER au SGARE Grand Est ;
- M. CAFFET à la DREAL Grand Est ;
- M. GUÉRIN au SGARE Grand Est ;
- M. LE BERRE à la DREAL Grand Est.

I. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente met aux voix l'ordre du jour.

En l'absence de remarques supplémentaires, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation des projets de procès-verbaux des séances du 23 et 24 novembre 2023

La Présidente appelle aux votes.

Sans observation de la part des administrateurs, les procès-verbaux des séances des 23 et 24 novembre 2023 sont adoptés.

III. Élections et désignations

1. Élection des vice-présidents(es) du Conseil d'administration

M. HOELTZEL précise que cette élection vise le renouvellement à mi-mandat des vice-présidents du Conseil d'administration, l'un parmi les représentants des collectivités territoriales et l'autre, parmi les représentants des usagers non économiques et économiques dont les actuels titulaires sont respectivement MM. INGWILLER et BAUER.

La Présidente annonce que seuls les deux titulaires actuels sont candidats déclarés. Le scrutin s'effectuera à bulletin secret au cours de la séance.

M. HOELTZEL clarifie la légende des bulletins de vote distribués : bleu pour le premier vice-président, issu du collège des collectivités territoriales, et orange pour le second vice-président, issu du collège des usagers non économiques et économiques.

La Présidente invite M. BAUER à la tribune pour présenter les travaux de la Commission des programmes, et les orientations générales du 12^e programme d'intervention retenues.

IV. Travaux de la Commission des programmes du 13 février 2024

M. BAUER, Président de la Commission des programmes, remercie en préambule les membres de ladite Commission pour leur participation, et résume la chronologie des réunions ayant mené à différentes orientations de stratégie fiscale. Le groupe de travail sera en mesure de présenter la version finale du 12^{ème} programme d'intervention à l'issue de la réunion du 10 septembre prochain.

Il projette ensuite le diaporama relatif aux travaux de la Commission des programmes du 13 février 2024.

Avant de céder la parole à Mme MAUVIEUX-THOMAS, M. BAUER rappelle que l'enjeu du nouveau programme consiste à dégager près de 30 millions de recettes supplémentaires d'ici 2026. Cette perspective s'avère envisageable en relevant le plafond des recettes.

1. Orientations générales du 12^e programme d'intervention

Un diaporama relatif aux orientations du 12^e programme d'intervention retenues par la Commission est projeté.

Mme MAUVIEUX-THOMAS, Directrice de la connaissance, de la planification, du programme et des politiques d'intervention à l'Agence de l'eau précise qu'à la différence des axes présentés le matin même au Comité de bassin, son exposé porte principalement sur le développement des modalités d'information. Si elles ne sont pas finales, elles permettent toutefois de distinguer les évolutions relatives aux principes d'intervention.

M. HOELTZEL souligne qu'à l'issue de la loi de finances 2023, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse propose un taux moyen relevé pour les redevances domestiques se traduisant par une augmentation de l'ordre de six centimes sur la facture d'eau des ménages. S'agissant des collectivités locales, la Commission des programmes privilégie le biais incitatif en limitant le poids des paramètres les plus discriminants. Les décisions nationales (PLF 2024) ont conduit à préserver pour le moment l'agriculture de toute augmentation de la fiscalité. Néanmoins, si une redevance supplémentaire devait s'appliquer, ce qui aujourd'hui demeure incertain, les scénarios de collecte seraient révisés en conséquence.

Débat

Mme BULOUE demande si les mesures d'accompagnement visant les projets inscrits dans le cadre du contrat territorial eau et climat (CTEC) sont susceptibles d'évoluer. Cet éclairage pourrait en effet amener de nouveaux arbitrages en matière d'engagement et de priorisation des projets.

M. HOELTZEL explique que les contrats de territoire sont des contrats engageant l'agence.

Les opérations qui y sont inscrites, ont vocation à être financées, même si les projets venaient à évoluer ; les aides seraient ajustées en conséquence.

M. BARBIER rappelle qu'un débat s'est tenu le matin même sur le volet incitatif du programme et la mise en avant du dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE), dont les vertus font l'unanimité au sein de la profession agricole. Si les agriculteurs s'estiment dans l'ensemble satisfaits du niveau de dialogue associé aux PSE, leurs effets sur la qualité de l'eau potable reste à étudier. Sur sa zone de captage, les nitrates se stabilisent, mais les inquiétudes vont croissant envers les captages prioritaires, dont le nombre progresse. Il semble que les captages non prioritaires soient en extinction. L'adoption des PSE reste minoritaire, avec neuf contractualisations enregistrées pour un total de 63 exploitations. Le dispositif montre ses limites pour les agriculteurs pratiquant la monoculture, qui évoquent le haut niveau de technicité des dispositions prévues par les PSE. Il convient de ne pas négliger les prescriptions réglementaires dans l'intérêt de préserver la qualité et la pureté de l'eau potable qui en Alsace est exempte de tout traitement, en général.

La Présidente relève que les échanges portant sur le Conseil national de la refondation (CNR) prennent de plus en plus d'importance. Si la nécessité d'évoluer apparaît claire à tous les partenaires, et notamment aux agriculteurs, ce que démontre parfaitement la démarche Solutions EAU nappes d'Alsace et Sundgau (SENS), le recours aux prescriptions réglementaires résulte habituellement d'un échec du dialogue et de la capacité à convaincre les différents acteurs de la pertinence des mesures d'accompagnement.

M. ROUYER indique que la présentation des PSE à l'initiative des élus du territoire à l'occasion d'une Commission environnement de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) a été couronnée de succès. Les participants ont reconnu le niveau supérieur de simplicité et de flexibilité du dispositif. Si l'adhésion aux PSE apparaît plus complexe pour les agriculteurs spécialisés dans plusieurs activités, le dispositif porte ses fruits. Force est d'en constater les effets positifs sur le maintien de l'herbe, conjugués aux résultats du dialogue collectif entre les collectivités et les agriculteurs. Il apparaît opportun de privilégier l'adoption de ce nouvel outil au profit des prescriptions réglementaires, qui effectivement, sanctionneraient un échec.

M. REININGER : plaide en faveur d'une approche consensuelle sincère et axée sur les véritables enjeux de l'agriculture. Les pratiques diffèrent selon les régions, et le modèle alsacien est unique. La réalisation des objectifs est conditionnée par les seuils d'efficacité des captages, dont certains semblent critiques. Le dialogue sur les captages doit s'établir au cas par cas suivant le profil des agriculteurs. L'Agence de l'eau se doit d'aider ceux qui peinent à évoluer. À ce titre, il serait opportun d'investir dans des campagnes d'animation. En pratique, le retour sur les investissements ciblés sur les agriculteurs se traduit moins nettement que celui visant, par exemple, une station d'épuration. La genèse du changement réside dans l'approche SENS, dont les avancées doivent se poursuivre.

M. HAZET explique que les procédures réglementaires nationales visant la transposition de la directive dite « eau potable » ont fixé un seuil de captage sensible à tous les États membres. La définition de ce seuil fait l'objet de débats pilotés par les ministères de la Santé et de l'Agriculture, et pourrait se situer dans l'ordre de 80 %. Les collectivités seront astreintes à un plan d'action, dont les travaux échoiront à l'Agence de l'eau dès que les instances nationales auront arbitré leur choix.

La Présidente estime que l'action ne souffre aucun délai. Le chef de l'État se prononce en faveur du progrès. Motivé par la méthode CNR, le dialogue se veut sincère et axé sur la proximité et la simplicité. Les travaux peuvent démarrer.

M. INGWILLER rebondit sur les propos tenus par M. BARBIER sur les prescriptions réglementaires, estimant que leur application pourrait s'avérer une stratégie payante, sans viser l'excès. Par ailleurs, il convient de s'interroger sur la vitesse d'intégration des masses d'eau dans les sols et vers les nappes. Concernant la communication, le dialogue entrepris est de bon augure même si les évolutions se font attendre. Chacun doit prendre conscience de la situation des eaux souterraines. Pour terminer, un budget frisant les 200 millions d'euros représente une configuration inédite, et illustre bien la volonté du gouvernement.

La Présidente affecte Mme JEANPERT et M. DEPAIX au dépouillement des bulletins avant de passer au point suivant.

V. Compte financier de l'année 2023

1. Note de gestion de l'ordonnateur

Mme VOISIN, Secrétaire générale à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse présente le diaporama relatif aux comptes de l'exercice 2023, assistée de M. GOFFIN, Adjoint au comptable pour la présentation de l'approche macro de la structure financière.

2. Adoption du compte financier et affectation du résultat

La Présidente appelle aux votes.

La délibération n°2024/02 portant sur le compte financier et l'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

VI. Exécution du budget et du programme sur l'exercice 2024

1. Rapport du Président de la Commission des aides financières du 14 mars après-midi

- Prolongation de la convention avec Cristal Union passée en 2018

M. DEPAIX annonce qu'une enveloppe de 25,95 millions d'euros a été dégagée au titre des aides, ainsi que 670 000 euros sous forme d'avances endossables. Tous les dossiers ont recueilli un avis favorable, et le montant d'engagement représente 19 % du budget d'intervention.

Le bilan financier du 11^e programme d'intervention fait état de 83 demandes d'aide rejetées, principalement motivées par leur inéligibilité. Des montants de travaux inférieurs à 10 000 euros ou un démarrage des travaux en amont du dossier constituent d'autres facteurs de refus. En 2022, le nombre de refus était supérieur.

Les chargés d'intervention pourraient contribuer à vérifier que les besoins exprimés soient en ligne avec les politiques de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

La Commission a présenté trois partenariats et validé trois CTEC.

Enfin, le montant des aides allouées entre le 11 novembre 2023 et le 4 mars 2024 par M. HOELTZEL au titre de sa délégation s'élève à 15,56 millions d'euros. Il a obtenu un quitus de la CAF.

M. DEPAIX remercie tous les services de l'agence de l'eau et tous les membres de la Commission des aides.

M. HOELTZEL indique que le dossier de séance intègre un dossier supplémentaire relatif à Cristal Union, dont le contrat remanié a fait l'objet d'une délibération en Conseil d'administration. Il convient aujourd'hui de voter une proposition d'avenant reportant son échéance à la date de fin des travaux engagés par l'industriel, elle-même prolongée de deux ans.

La Présidente met la décision aux voix.

La délibération n°2024/03 portant sur la prolongation de la convention avec Cristal Union passée en 2018 est adoptée à l'unanimité.

2. Point sur l'exécution financière

Mme CASTEJON, Cheffe du service financier présente le diaporama relatif à l'exécution financière.

3. Budget rectificatif n°1

Mme CASTEJON, Cheffe du service financier présente le diaporama relatif au premier budget rectificatif.

La délibération n°2024/04 portant sur le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2024 est adoptée à l'unanimité.

Clôture des élections

Monsieur Bernard INGWILLER est élu premier vice-président représentant des collectivités territoriales du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et Monsieur Gilbert BAUER est élu second vice-président représentant des usagers non économiques et usagers économiques du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en recueillant respectivement 32 voix et un vote blanc et 33 voix.

(Applaudissements.)

M. BAUER remercie les électeurs et s'engage à poursuivre fidèlement sa mission de représentation.

M. INGWILLER les remercie à son tour et s'engage à rester digne de leur choix.

La délibération n°2024/01 portant sur l'élection des vice-présidents du Conseil d'administration est adoptée.

VII. Séquences « Place aux territoires » au sein du Conseil d'administration EPAGE des Eaux vives des 3Nied

La Présidente accueille M. MARINI et Mme FIORINA à la tribune avant d'annoncer les résultats du vote visant le renouvellement à mi-mandat des vice-présidents du Conseil d'administration.

M. MARINI salue les administrateurs et indique qu'il est président de l'EPAGE des Eaux vives des 3Nied et maire d'un petit village situé aux alentours de Faulquemont.

L'EPAGE des Eaux vives des 3Nied veille à la gestion des milieux aquatiques depuis les années 1980, alors que la structure aujourd'hui gemapienne était encore un syndicat de rivière. Sa présentation vise à démontrer comment la biodiversité s'est progressivement intégrée aux pratiques de l'EPAGE.

Un diaporama relatif à l'évolution de la prise en compte de la biodiversité par une structure gemapienne-retours d'expérience est projeté.

Dans les projets GEMAPI, la contrainte principale consiste à solliciter l'accord de l'ensemble des riverains d'un cours d'eau, exploitants ou propriétaires agricoles, en amont de la procédure de dépôt, tout en sensibilisant les maires envers l'aménagement foncier en limite de cours d'eau.

L'eau, c'est la vie pour toutes les espèces et l'équilibre doit être la règle de choix.

(Applaudissements.)

La Présidente salue l'intérêt de cette présentation et s'enquiert de la durée moyenne totale de l'aboutissement d'une démarche engagée envers la biodiversité.

M. MARINI rappelle que si l'EPAGE répond aux normes gemapiennes depuis 2018, la structure existe depuis 1980. Il partage ses inquiétudes envers la nature du dialogue entre la profession agricole et l'État.

La Présidente plaide en faveur de la simplification à l'échelle territoriale, nationale et européenne via l'instauration d'un guichet unique. Si par le passé, les autorités gouvernementales ont pu surtransposer règles et directives, le dialogue visant les agriculteurs doit demeurer sincère et responsable.

VIII. Pilotage stratégique de l'Établissement et du 11^e programme d'intervention

1. Convention de gestion du « Fonds vert BOP113 »

M. HOELTZEL propose une première délibération visant la signature d'une convention de gestion avec la Préfète de région, donnant à la suite du principe d'extension des interventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse acté fin 2023. La convention est annexée au dossier de séance. Une seconde délibération concerne la reconduction de la convention de gestion entre l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la préfecture de région en lieu et place de la DREAL, au titre de la simplification des échanges et des procédures. Il rappelle

que le Fonds Vert BOP113 désigne des crédits budgétaires dédiés à la biodiversité.

La Présidente appelle aux votes.

La délibération n°2024/05 portant sur l'approbation de la convention de gestion du fonds vert supporté par le budget opérationnel de programme 113 (BOP 113) est adoptée à l'unanimité.

2. Autorisation d'engagement financier pour l'aide complémentaire aux MAEC 2023

M. HOELTZEL invite **M. GOETGHEBEUR** à la tribune, en précisant que le point vise, premièrement, les dispositifs de financement déployés à l'échelle nationale en 2023 et deuxièmement, la participation à des appels à projets pilotés par la région Grand Est induisant la hausse des volumes d'engagement de l'Établissement.

***M. GOETGHEBEUR**, Responsable du service eau et espaces naturels à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse présente le diaporama relatif à la proposition d'autorisations d'engagements complémentaires d'aides pour les mesures agro environnementales.*

La Présidente soumet le premier point aux voix.

L'hypothèse d'engagement à hauteur de 15 millions d'euros est approuvée à l'unanimité, ainsi que la proposition de donner délégation à M. HOELTZEL en sa qualité de Directeur général (délibération n°2024/06).

La Présidente appelle au vote sur le second point.

La proposition de financer les besoins complémentaires en équipements à hauteur de 8 millions d'euros et de 700 000 euros pour les bâtiments est adoptée à l'unanimité (délibération n°2024/06).

3. Dispositif d'aide à l'accès, à l'économie et au pilotage de l'eau en agriculture (plan sécheresse)

***Mme MAUVIEUX-THOMAS** présente le diaporama relatif au projet.*

La Présidente la remercie pour son résumé et appelle au vote.

La délibération n°2024/07 portant sur le dispositif d'aide à l'accès, à l'économie et au pilotage de l'eau en agriculture (plan sécheresse) est adoptée à l'unanimité.

4. Mise en conformité des politiques d'intervention du 11^e programme avec les dispositions générales du Règlement général d'exemption par catégorie modifié-Actions de lutte contre la pollution d'origine industrielle et artisanale

***Mme MAUVIEUX-THOMAS** présente le point à l'appui d'un diaporama.*

Elle rappelle que le Règlement général d'exemption par catégorie modifié (RGEC) est un régime d'aide *ad hoc* à la main des agences de l'eau et des services de l'État.

Débat

Mme CORSYN : demande des précisions sur « l'adaptation anticipée à de futures normes communautaires ».

Mme MAUVIEUX-THOMAS évoque des référentiels des meilleures technologies disponibles par branche industrielle, et imposées au titre de la conformité.

Mme CORSYN en déduit que ces normes prévoient un scénario de référence.

Mme MAUVIEUX-THOMAS le confirme.

La Présidente soumet le point au vote.

La délibération n°2024/08 portant sur la mise en conformité des politiques d'intervention du 11^{ème} programme avec les dispositions du règlement général d'exemption par catégories modifié – actions de lutte contre la pollution d'origine industrielle et artisanale est adoptée à l'unanimité.

5. Modalités des mobilisations des avances/remboursables en 2024

M. HOELTZEL retire ce point de l'ordre du jour pour le traiter ultérieurement en Commission des aides financières, avec l'accord de la Présidente.

IX. Compte rendu de gestion et vie de l'Établissement

1. Rapport d'activité 2023 de l'Agence de l'eau

M. HOELTZEL souligne que le projet de document est remis sur table aux membres du Conseil d'administration. Cette remise sur table du document ouvre officiellement une période de consultation écrite des membres du Conseil d'administration qui prendra fin le vendredi 31 mars 2024.

La délibération vise uniquement les termes du contrat d'objectifs et de performance et les obligations qui y sont définies.

Il présente ensuite un rapide tour d'horizon des réalisations 2023 en projetant le diaporama relatif au pilotage de l'Établissement et au contrat d'objectif et de performance.

Le Plan d'adaptation au changement climatique (PAAC) en constitue l'un des piliers.

Il est proposé aux administrateurs d'organiser une consultation écrite visant le rapport d'activités, et de recueillir en séance les avis relatifs aux objectifs de performance.

La Présidente soumet ce point au vote.

La délibération n°2024/09 portant sur le bilan du contrat d'objectifs et de performance 2024 est adoptée à l'unanimité.

2. Bilan du contrat d'objectifs et de performance 2023

Ce point a été évoqué dans la présentation de M. HOELTZEL.

3. Projet de partenariat en faveur de la biodiversité avec la Fondation du patrimoine

M. HOELTZEL précise que le contrat de partenariat annexé au dossier de séance ne s'assortit d'aucune incidence financière, et souligne que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est la toute première structure à embrasser un tel projet, dont il est attendu de retirer de multiples bienfaits en termes de médiatisation. Si le pilote s'avère concluant, l'extension de la convention s'effectuera à l'échelle nationale. Il gage pour terminer que le projet apportera assurément de nouvelles pistes de financement tout en élargissant la typologie de projets pilotés par l'Agence de l'eau.

La Préfète ajoute que la Fondation du patrimoine représente selon ses propres termes « une valeur sûre » en termes d'alliance, avant d'appeler aux votes.

La délibération n°2024/10 portant sur le projet de partenariat en faveur de la biodiversité avec la Fondation du patrimoine est adoptée à l'unanimité.

4. Évolutions du protocole de conciliation VYNOVA approuvé par délibération du 16 octobre 2020

M. HOELTZEL explique que VYNOVA est une entreprise industrielle qui a bénéficié d'aides de la part de l'agence de l'eau pour supprimer ses rejets en mercure dans la Thur. Parmi ces aides figuraient des avances remboursables. Lors de sa mise en redressement, l'agence de l'eau a fait ainsi partie des créanciers. L'Agence de l'eau a pris part à l'opération de conciliation visant à établir un échéancier plus adapté des remboursements soutenable par l'entreprise. L'échéancier initial résultant de la conciliation portait l'étalement des remboursements jusqu'à 2023. Au bénéfice d'une situation financière plus solide, l'agence de l'eau a réengagé une négociation avec la société VYNOVA. L'Agence de l'eau devrait récupérer le solde de ses créances, soit 3 millions d'euros en moins de trois ans, sachant qu'un acompte de 400 000 euros a déjà été versé. L'avenant constitue une évaluation du protocole de conciliation qui est très favorable à l'agence de l'eau. Le risque de ne pas recouvrer la totalité de la créance est très faible.

La Présidente soumet l'avenant au vote, tout en remerciant les services de l'agence pour leur vigilance.

La délibération n°2024/11 portant sur l'approbation d'un nouvel échéancier de remboursement d'une avance avec l'entreprise VYNOVA PPC est adoptée à l'unanimité.

X. Divers

Ce point n'a pas été abordé en séance.

En l'absence d'observations, la séance est levée à 16 heures 52.

Le Directeur général
de l'Agence de l'eau,



Marc HOELTZEL

La Présidente
du Conseil d'administration,
















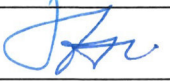



Josiane CHEVALIER



Réunion du Conseil d'Administration du 15 mars 2024 Feuille d'émargement (Membres du Conseil d'Administration)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	CHEVALIER	Josiane	Présidente	Présidente du Conseil d'Administration Préfète de Région Grand Est et du département du Bas-Rhin	OUI						
M.	BARBIER	Patrick	Collectivités	Président du Territoire III Amont du SDEA Vice-Président de la Communauté de communes de Sélestat et Environs Maire de Muttersholtz Vice-Président de la Commission Agricole de bassin	OUI			1	M. Daniel DIETMANN		
Mme	BUCHERT	Maryvonne	Collectivités	Régie de l'eau M2A Présidente du Conseil d'Exploitation	EXCUSÉ						
Mme	BULOU	Béatrice	Collectivités	Maire de Mundolsheim Présidente de la Commission "Gestion de l'eau et urbanisme"	OUI						
M.	DÉPAIX	Régis	Collectivités	Maire de Montcornet	OUI						
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Président EPAGE Largue Maire de Manspach Vice-Président de la Commission "Economie et partage de la ressource en eau"	EXCUSÉ		M. Patrick BARBIER				
M.	HENRION	François	Collectivités	Président du Syndicat Moselle Aval Président de la Commission géographique "Moselle et Sarre"	OUI						
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassendorf Vice-Président du Conseil d'administration de l'AERM	OUI						
Mme	JEANPERT	Chantal	Collectivités	Conseillère d'Alsace Présidente de la Commission géographique "Rhin Supérieur et III"	OUI						
Mme	MICHEL	Delphine	Collectivités	Vice-Présidente du Grand Nancy Présidente de la Commission Planification Vice-Présidente de la Commission "Gestion de l'eau et urbanisme"	OUI						
M.	VAUTRIN	Jean-Philippe	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Meuse	EXCUSÉ						
M.	WERNER	François	Collectivités	Vice-Président Région Grand Est	OUI						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	BALAY	Michel	Usagers non économiques	Président de la FPPMA des Vosges	EXCUSÉ		M. Daniel REININGER				
Mme	CORSYN	Véronique	Usagers non économiques	Directrice du conservatoire des sites lorrains Présidente de la Commission du Milieu Naturel Aquatique de bassin	OUI						
Mme	GENESSEAUX	Valérie	Usagers non économiques	Vice-Présidente de France Nature Environnement Grand Est	OUI						
M.	MICHEL	Bernard	Usagers non économiques	Membre du Bureau national environnement CLCV	OUI						
M.	REININGER	Daniel	Usagers non économiques	Président d'Alsace Nature Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Vice-Président de la Commission des Programmes Vice-Président de la Commission géographique "Rhin Supérieur et III"	OUI			2	M. Michel BALAY	M. Philippe HENRY	
Mme	ARNOLD	Frédérique	Usagers économiques	Responsable qualité prévention environnement Papeteries du Rhin	OUI						
M.	BAUER	Gilbert	Usagers économiques	Président de l'institut français des boissons de la brasserie et de la malterie Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Vice-Président du Conseil d'administration de l'AERM Président de la Commission des Programmes	OUI						
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers économiques	Représentant de la Fédération française d'aquaculture	OUI						
Mme	LEROY	Nathalie	Usagers économiques	Responsable Environnement - TOTAL PETROCHEMICALS France Présidente de la Commission Industrie et artisanat de bassin	OUI						
M.	ROUYER	Laurent	Usagers économiques	Président de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle Président de la Commission agricole de bassin	OUI						
M.	HENRY	Philippe	Personne qualifiée	Personne qualifiée Vice-Président Agence Bio Président de la Commission "Economie et partage de la ressource en eau"	EXCUSÉ		M. Daniel REININGER				

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	VANLAER	Hervé	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	EXCUSÉ	Aline LOMBARD		2	Mme Virginie CAYRÉ	M. Pascal BERTEAUD	
M.	BOUJU	Samuel	État	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	EXCUSÉ	Denis GOURDON		2	M. Laurent GARNIER	M. Claude SOUILLER	
M.	GARNIER	Laurent	État	Directeur régional des finances publiques du Grand Est et du Département du Bas-Rhin	EXCUSÉ		M. Samuel BOUJU				
Mme	BOSSY	Anne	État	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSÉ	Jean-François QUÉRÉ					
M.	SOUILLER	Claude	État	Directeur départemental des territoires de la Moselle	EXCUSÉ		M. Samuel BOUJU				
M.	MARCOS	Laurent	État	Directeur départemental des territoires des Vosges	EXCUSÉ	Alain LERCHER					
M.	THIBAUT	Olivier	État	Directeur général de l'Office français de la biodiversité	EXCUSÉ	Xavier MORVAN					
Mme	CAYRÉ	Virginie	État	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSÉ		M. Hervé VANLAER				
M.	GUIMBAUD	Thierry	État	Directeur général de Voies Navigables de France	EXCUSÉ	Aude MARTIN ou Nicolas TOQUARD					
M.	BOISSIER	Fabrice	État	Directeur général délégué de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	EXCUSÉ	Jérôme BETTON					
M.	BERTEAUD	Pascal	État	Directeur général du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	EXCUSÉ		M. Hervé VANLAER				
			Personnel	Représentant du personnel	OUI	François BIGORRE					

Membres présents ou représentés

27

Pouvoirs

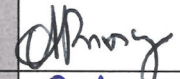



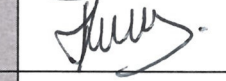
7

Total

34/35

Réunion du Conseil d'Administration du 15 mars 2024

Feuille d'émargement (Autres participants et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	BARDOT	Audrey	Autres participants et invités	Présidente du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ						
M.	DINGREMONT	Benoît	Autres participants et invités	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSÉ	Agnès RIVOISY-MAELASSAF					
M.	HAZET	Charles	Autres participants et invités	Commissaire du Gouvernement	OUI						
M.	LIARD	Stéphane	Autres participants et invités	Agent comptable	EXCUSÉ						
M.	BIGORRE	François	Autres participants et invités	Représentant suppléant du personnel							
M.	DOS SANTOS	Alberto	Autres participants et invités	Responsable du pôle eau Rhin Meuse et délégation de bassin - DREAL Grand Est	OUI						
M.	MARINI	Jean	Autres participants et invités	Président du Syndicat des Eaux-Vives des 3 Nied	OUI						
Mme	FIORINA	Lauranne	Autres participants et invités	Syndicat des Eaux-Vives des 3 Nied	OUI						
			Autres participants et invités	UBIQUIS	OUI						
M.	HOELTZEL	Marc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	LEBLANC	Christophe	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
Mme	VOISIN	Sandrine	Autres participants et invités	Secrétaire générale	OUI						
Mme	MAUVIEUX-THOMAS	Patricia	Autres participants et invités	Directrice de la Connaissance, Planification, Programme et Politiques d'interventions	OUI						
M.	RASMUS	Maxime	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
M.	DECKER	François	Autres participants et invités	Responsable du service des redevances et de la fiscalité écologique	OUI						

